

Déclaration d'un club pour la pratique du padel

Guide d'utilisation

Préambule

Depuis le 16 juin 2025, il est désormais possible pour les licenciés multi-raquettes de déclarer un club de pratique du padel. Cette déclaration est possible à partir de l'application Tenup (site et applications mobiles) au sein d'un nouveau menu dédié. Les clubs de padel auront la possibilité de confirmer ou non toute demande de rattachement qui sera effectuée à leur égard. Vous trouverez l'ensemble des informations utiles au sein de ce document.

Eligibilité à la déclaration d'un club pour la pratique du padel.

Cette nouvelle fonctionnalité cible notamment les joueurs de tennis ayant une double pratique avec le padel. La prise de licence, se faisant notamment en considérant sa pratique du tennis, n'est pas représentative de son lieu de pratique du padel. Il est désormais possible de différencier les lieux de pratique pour cette population de joueurs.

En revanche, lorsqu'un joueur possède une licence padel ou qu'il est licencié dans un club proposant uniquement du padel, l'ambiguïté n'est pas permise et son club de licence devient par défaut son club de rattachement pour la pratique du padel (il ne pourra donc pas se rattacher pour un autre club).

Deux facteurs sont alors pris en compte pour déterminer la possibilité ou non de se rattacher pour un autre club pour sa pratique du padel :

- La nature de la licence : si je dispose d'une licence multi-raquettes ou d'une licence padel (les autres licences ne donnent pas la possibilité de déclarer un club de padel)
- La nature des installations du club de la licence : si le club possède uniquement des courts de tennis ou autres pratiques hors padel (Club tennis uniquement), si le club possède des courts de tennis et des pistes de padel (Club de tennis et padel) ou si le club possède uniquement des pistes de padel ou autres pratiques hors tennis (Club padel uniquement).

Nous résumons l'éligibilité selon le tableau suivant

		Nature des installations du club		
		Club tennis uniquement	Club tennis et padel	Club padel uniquement
Nature de la licence	Multi-raquettes	Eligible. Déclaration possible dans un club de padel. Aucun rattachement par défaut.	Eligible. Déclaration possible dans un autre club de padel et rattachement par défaut sur le club de la licence.	Non éligible. Rattachement par défaut au club de la licence pour la pratique du padel
	Padel	Cas impossible. Pas de licences padel délivrées dans les clubs de tennis	Non éligible. Rattachement par défaut au club de la licence pour la pratique du padel	Non éligible. Rattachement par défaut au club de la licence pour la pratique du padel

Fonctionnement du rattachement à un club de padel

A la prise d'une licence multi-raquettes ou padel, et en fonction de l'existence d'un rattachement existant sur le millésime précédent, nous allons initier ou reconduire le rattachement à la pratique du padel.

Initialisation

A la prise d'une licence multi-raquettes ou padel, et sans la présence d'un rattachement existant sur le millésime précédent, nous allons initier le rattachement selon les règles énoncées sur le tableau des éligibilités.

Par principe, si le club de licence possède des installations de padel alors le joueur obtient par défaut un rattachement padel auprès de ce club. Sinon, il ne bénéficie d'aucun rattachement et il devra réaliser une demande auprès d'un autre club.

Reconduction

Ce cas s'applique selon les règles suivantes :

- En cours d'année, lorsque le licencié réalise une mutation de sa licence d'un club A vers un autre club B et qu'il avait un rattachement padel déjà déclaré.
- En cas de prise de licence pour la nouvelle année sportive avec un rattachement déclaré sur le millésime précédent.

Dans le cas où la nouvelle situation du licencié est compatible avec le rattachement auprès d'un autre club de padel (selon les règles d'éligibilité) alors nous conservons le rattachement d'origine. Le cas échéant, le nouveau club deviendra aussi le club de rattachement pour la pratique du padel.

Exemples :

- Je détiens une licence multi-raquettes dans un club A possédant uniquement du tennis sur l'année sportive 2026. Je décide de me rattacher à un club B uniquement de padel pour cette pratique. Pour la saison 2027, je décide de reprendre ma licence multi-raquettes dans le club A, alors mon rattachement padel est conservé sur le club B
- Je détiens une licence multi-raquettes dans un club A possédant uniquement du tennis sur l'année sportive 2026. Je décide de me rattacher à un club B uniquement de padel pour cette pratique. Pour la saison 2027, je décide de prendre ma licence multi-raquettes dans un nouveau club C possédant uniquement du tennis, alors mon rattachement padel est conservé sur le club B puisque ce nouveau club me permet d'être rattaché à un autre club pour la pratique du padel.
- Je détiens une licence multi-raquettes dans un club A possédant uniquement du tennis sur l'année sportive 2026. Je décide de me rattacher à un club B uniquement de padel pour cette pratique. Pour la saison 2027, je décide de prendre ma licence padel dans un nouveau club C possédant du tennis et du padel, alors mon rattachement padel n'est pas conservé sur le club B puisque la nature de la licence ne me permet pas d'être rattaché à un autre club pour la pratique du padel. Je serai rattaché au club C par défaut pour ma pratique du padel.

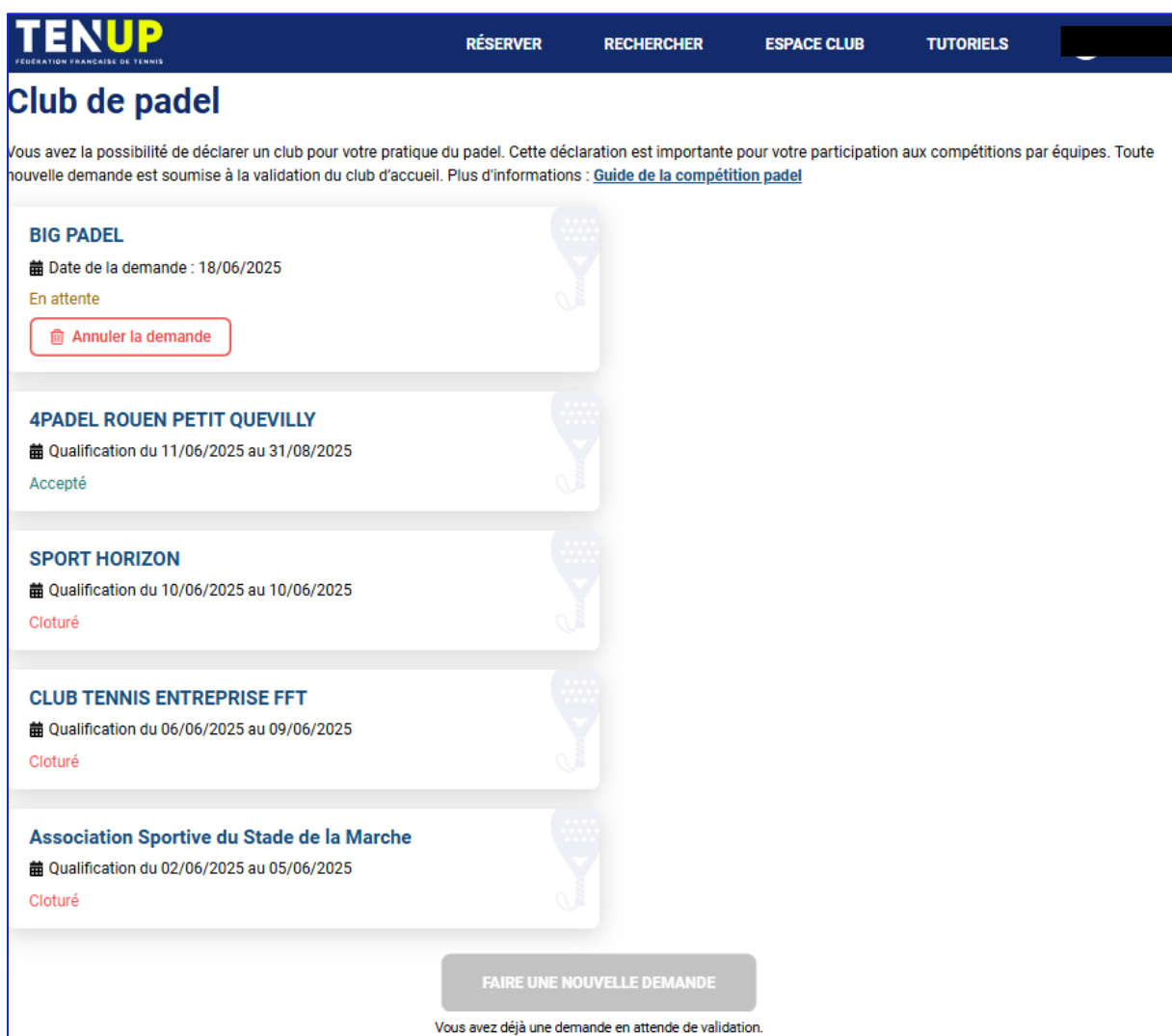
NB : Lors de la prise de licence en anticipé, les opérations d'initialisation ou de reconduction du rattachement seront réalisées le premier jour de l'année sportive concernée.

Process de validation lors d'une demande de rattachement auprès d'un club

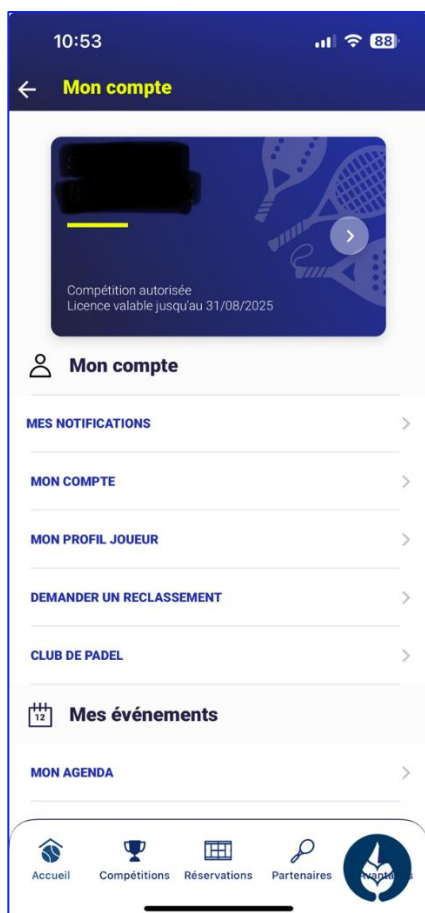
Etape	Utilisateur	Club
1	Au sein de son espace Tenup, l'utilisateur sélectionne un club de rattachement pour sa pratique du padel (à condition d'y être éligible).	
2	Ma demande apparait « en attente » de validation sur mon espace Tenup	Le club actuel de rattachement est notifié par mail. Le club d'accueil est également notifié par mail de cette demande.
3		Au sein de son espace ADOC, Le club d'accueil a la possibilité de confirmer ou non chaque demande reçue (la multi-sélection étant possible).
4	<u>En cas de refus</u> : Je suis notifié du refus par le club et ma demande n'apparait plus sur Tenup. J'ai la possibilité de réaliser une autre demande. <u>En cas de confirmation</u> : Je suis notifié de l'acceptation et ma demande apparait comme « acceptée » sur Tenup. Dans le cas où j'avais un rattachement existant, celui-ci est désormais clôturé.	

Pour l'utilisateur

Tenup – Site

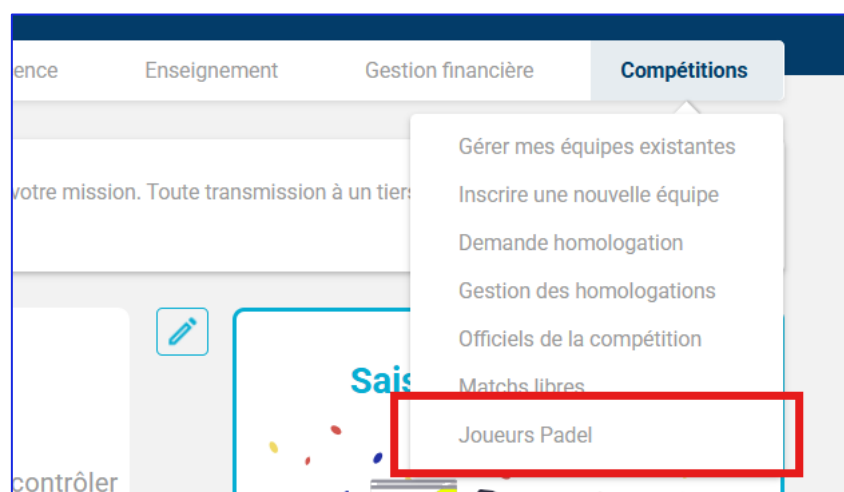


Applications mobiles (iOS et Android)



Pour le club

ADOC > Compétitions > Joueurs de padel



Configuration

Adhérents

Réservation

Offres

Communication

Licence

Enseignement

Gestion financière

Compétitions

Compétition > Joueurs Padel

Rattachements par pratique

Millésime

Statut

Rechercher

Un élément trouvé.

1

NOM ↓	PRÉNOM ↓	PRATIQUE ↓	DATE DE DEMANDE ↓	DATE DE FIN ↓	STATUT ↓	✓
[REDACTED]	[REDACTED]	PADEL	2025-06-05		En attente	✓

Un élément trouvé.

1

Accepter

Refuser

Des questions ?

Vous pouvez contacter Saoud ZAMAN (szaman@fft.fr) ou la boîte mail générique de la Direction padel (padel@fft.fr)